

AUDIT ET PLAN NUMÉRIQUE 4.0

Amélioration de la performance opérationnelle

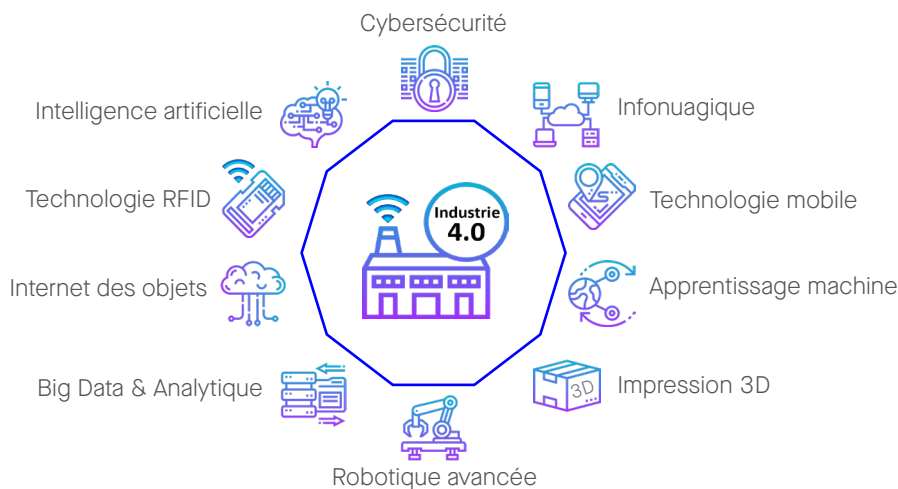
- > Situez votre maturité numérique
- > Évaluez le potentiel dans vos processus d'affaires
- > Faites progresser votre transformation numérique 4.0

POUR RÉUSSIR VOTRE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 4.0

L'audit et plan numérique 4.0 de Createch est un nouvel outil de diagnostic numérique qui vise à accompagner les compagnies manufacturières à s'inscrire dans la démarche de transformation numérique 4.0 initiée par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, et à faire face aux défis de la nouvelle révolution industrielle.

En effet, l'audit 4.0 de Createch vise à:

- > Dresser l'état de maturité actuel des différentes fonctions de la compagnie à opérer une transformation numérique 4.0
- > Énumérer les priorités permettant la réussite du projet de transformation numérique 4.0

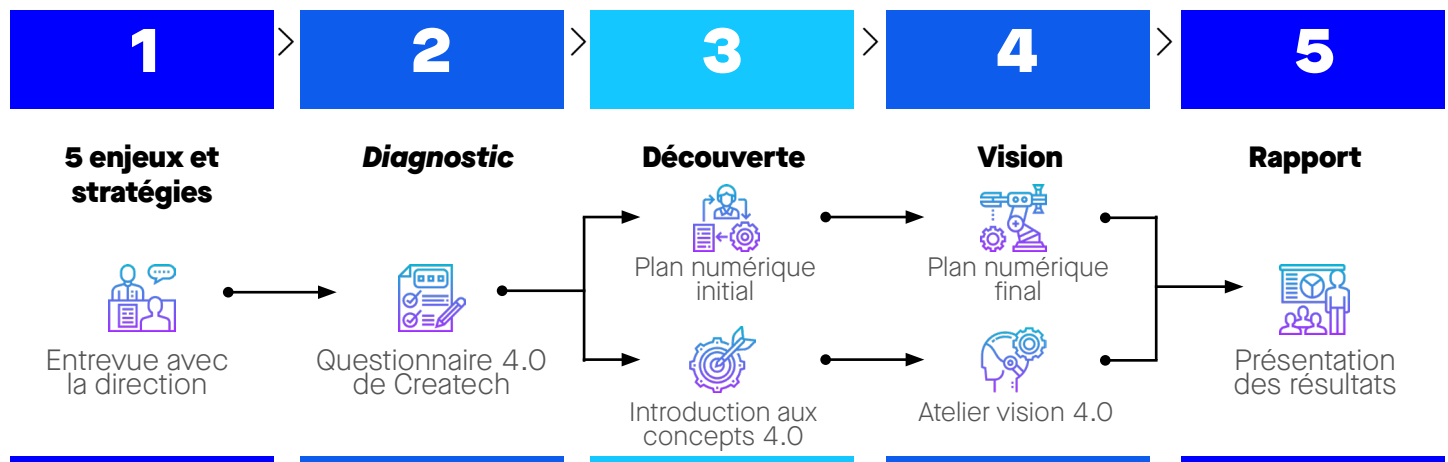


FONCTIONS COUVERTES

- > Vision et gouvernance
- > Système manufacturier
- > Développement de produit
- > Planification
- > Distribution et entreposage
- > Chaîne d'approvisionnement
- > Technologies de l'information
- > Ventes et marketing
- > Ressources humaines

DÉMARCHE

La transformation numérique 4.0 s'inscrit dans une démarche de réflexion sur le long terme, qui implique les changements technologiques et organisationnels. C'est ainsi que Createch a déployé une démarche agile et unique, imprégnée par ses 25 ans d'accompagnement des manufacturiers du Québec.



AUDIT ET PLAN NUMÉRIQUE 4.0

Amélioration de la performance opérationnelle

- > Situez votre maturité numérique
- > Évaluez le potentiel dans vos processus d'affaires
- > Faites progresser votre transformation numérique 4.0

Programme subventionné par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Le programme audit industrie 4.0 vise à inciter les compagnies manufacturières québécoises à entreprendre le virage numérique, en réalisant un diagnostic et un plan numérique liés à l'industrie 4.0. Le programme couvre deux volets de projets admissibles :

> Volet 1 : Réalisation d'un diagnostic et d'un plan numérique

Ce volet permet de :

- Valider ses orientations stratégiques et opérationnelles;
- Définir et décrire ses processus d'affaires (minimalement 25 processus, dont 5 processus à enjeux) et de les arrimer avec ses orientations stratégiques et opérationnelles pour la réalisation de l'exercice du diagnostic;
- Analyser et d'évaluer son indice de maturité numérique globale;
- Produire un rapport comprenant :
 - » Les orientations stratégiques et opérationnelles ainsi que les objectifs associés;
 - » La sélection des processus;
 - » Le diagnostic sur l'indice de maturité numérique globale de l'entreprise;
 - » Le plan numérique adapté;

> Volet 2 : Plan de mise en oeuvre

Ce volet permet de:

- Apporter les ajustements au plan numérique au regard de l'avis de validation;
- Prioriser l'ensemble des projets issus du plan numérique et de déterminer les projets prioritaires selon sa capacité de mise en oeuvre;
- Élaborer une grille des besoins et un cahier des charges pour chaque projet numérique prioritaire, permettant de cibler des solutions numériques potentielles;
- Élaborer une analyse fonctionnelle et financière des solutions potentielles ciblées;
- Choisir les solutions numériques répondant aux projets prioritaires du plan numérique;
- Planifier la gestion du changement pour les projets numériques prioritaires, du point de vue tant opérationnel qu'humain.

Clientèle admissible

- > Les entreprises à but lucratif du secteur manufacturier ayant un établissement au Québec.
- > Les coopératives et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités marchandes dans le secteur manufacturier.

Condition préalable à la subvention

L'entreprise souhaitant se prévaloir d'un audit industrie 4.0 doit avoir préalablement réalisé:

- > **Une planification stratégique** définissant minimalement sa mission, sa vision, ses objectifs stratégiques et ses enjeux opérationnels.
- > **Un autodiagnostic 4.0**

AUDIT ET PLAN NUMÉRIQUE 4.0

Amélioration de la performance opérationnelle

- > Situez votre maturité numérique
- > Évaluez le potentiel dans vos processus d'affaires
- > Faites progresser votre transformation numérique 4.0

Aide financière admissible

L'aide financière accordée prend la forme d'une contribution non remboursable couvrant 50% maximum des dépenses admissibles, soit un montant maximal de **20.000\$ pour le volet 1**, et **10.000\$ pour le volet 2**.

Volet du programme	Taux d'aide maximal	Cumul des aides gouvernementales	Montant de l'aide maximal
Volet 1	50 % des dépenses admissibles	50 % des dépenses admissibles	20 000 \$ pour la durée du programme
Volet 2	50 % des dépenses admissibles	50 % des dépenses admissibles	10 000 \$ pour la durée du programme

Envoi de la demande

Les demandes doivent être soumises en ligne, à moins d'indication contraire du Ministère.

Pour accéder au service pour la première fois, votre entreprise doit posséder un **compte clicSÉCUR – Entreprises** et être inscrite aux services offerts par le ministère. Des délais sont à prévoir pour effectuer des démarches.

Source: Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Audit industrie 4.0 : Réussir la transformation numérique de votre entreprise

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-audit-industrie-40/>